

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Chalet des loisirs le 8 juin 2026, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 449 114 du cadastre du Québec (5^e Rang)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La création d'un lot d'une largeur sur la ligne avant de 6 mètres alors que l'article 245 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une largeur minimale sur la ligne avant de 45.72 mètres dans un milieu de vie « M2.1 – Forestier limité ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personne intéressée qui désire se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 5 juin 2026, 12 h, par les moyens suivants

par courriel :

dq@adstock.ca

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

par courrier :

Donné à Adstock, ce 21 mai 2026

Le directeur général,

(Signé)

Jérôme Grondin